

3-1. Description de l'action

Remplir une fiche « 3.1 Description de l'action » (4 pages) par action

Personne responsable de l'action :

Nom : TOULLEC

Prénom : JULIE

Fonction : Coordonnatrice CLAS

Courriel : centrelac@centrelac.info

Téléphone : 0324270808

Nouvelle action

Renouvellement d'une action

Présentation de l'action :

Intitulé :

Ensemble pour Réussir (CLAS)

Objectifs de l'action :

Offrir aux enfants l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir leur scolarité.

Contribuer à la réussite scolaire et à l'insertion sociale de tous les enfants dans la perspective de l'égalité des chances pour tous.

Renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif, facteur de meilleure intégration sociale et composante indispensable à la réussite scolaire de l'enfant.

Développement des personnalités, l'acquisition des savoirs, de savoir-être et de savoir-faire indispensables.

Aider les enfants, en utilisant les technologies de l'information (ordinateurs, tablettes,) et de la communication, notamment à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir.

Élargir les centres d'intérêts des enfants, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche.

Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle, leurs capacités de vie collective notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre enfants.

Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

- A quelles attentes répond-elle ?

En raison des importantes difficultés des parents à accompagner leurs enfants dans le suivi de leur scolarité, une cinquantaine de familles sollicitent, chaque année, le centre social, pour la mise en uvre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

- Dans quelles conditions ou circonstances avez-vous identifié les attentes des populations ou territoires concernés par l'action (en interne, par les usagers, etc.) ?

Les parents, les enseignants des établissements scolaires du quartier du Lac, les Elus de la Ville de Sedan, les techniciens de la CAF et du Conseil Départemental.

Description de l'action (voir également page suivante) :

Il s'agira d'un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adressera aux enfants du CP à la 3eme.

Les accompagnateurs proposeront aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école, et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

En mobilisant des stratégies diversifiées, les accompagnateurs à la scolarité mettront l'accent sur l'importance de la régularité et de l'organisation du travail personnel et sur la méthodologie.

Ils encourageront le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir et

s'attacheront tout particulièrement à renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité de réussite personnelle et scolaire. Ils travailleront à valoriser l'estime de soi des enfants et des jeunes.

L'accompagnement à la scolarité s'adressera aussi aux parents dans le souci de renforcer et d'améliorer les relations Familles/Ecole. Il offrira aux parents un espace d'information de dialogue et d'écoute visant à leur donner les outils nécessaires pour mieux suivre eux-mêmes le travail de leurs enfants, les doter d'une meilleure connaissance de l'Ecole, les familiariser avec un vocabulaire et des activités de type scolaire. L'accompagnement à la scolarité deviendra ainsi un moyen privilégié pour rendre les codes de l'école compréhensibles aux parents. L'accompagnement à la scolarité s'inscrira également dans un environnement de proximité et, en ce sens, participera à la cohérence éducative globale sur un territoire donné en développant et en recherchant les partenaires qui lui sont nécessaires pour développer les actions conduites. L'accompagnement à la scolarité ne pourra pas être confondu avec les actions de soutien développées par les établissements scolaires.

3-1. Description de l'action (suite)

Inscription dans le cadre d'une politique publique (par exemple une mission de l'Etat, une orientation régionale, etc.) :

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté dans le cadre du comité départemental de soutien à la parentalité présidé par le Préfet. La Caisse d'allocations familiales assure l'animation et le secrétariat du dispositif CLAS. Ce comité départemental est partenarial. Il associe l'Education Nationale, le Conseil Départemental, la Mutualité sociale Agricole et le Cget.

Il a pour mission de :

Procéder à l'état des lieux des besoins et de l'offre existante pour conduire le développement d'une offre adaptée et garantir le renforcement de la qualité des actions dans le département ;
Rechercher la complémentarité entre les différents dispositifs autour de l'école et de coordonner les actions et les financements ;
Définir les objectifs généraux du dispositif au plan départemental ;
Impulser le partenariat local et accompagner les opérateurs et acteurs locaux ;
Organiser l'appel à projet ;
Examiner et sélectionner les projets en vue de l'agrément des projets Clas ;
Assurer l'évaluation et le suivi du dispositif ;
Veiller à l'utilisation des crédits dans le respect des critères de chaque financeur.

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) ?

Age Tous âges
Nationalité Toute nationalité
Nature des bénéficiaires Toutes catégories confondues
Sexe Mixte

Nombre de bénéficiaires : 160

Moyens mis en œuvre :

Intervenants - en interne (équipe mobilisée)

Nombre d'intervenants participant à l'action :

Intervenant (nom, prénom) : Philippe JOLIOT

Fonction : Coordonnateur des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

Nombre d'heures passées ou temps mobilisé pour l'action : 350 heures

Nature du contrat : CDI Bénévolats :

Intervenant (nom, prénom) : 7 animateurs

Nombre d'heures passées ou temps mobilisé pour l'action : 300 heures

Respect des valeurs de la république : ouverture à tous les publics, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination, etc.

ouverture à tous, mixité femmes-hommes, non discrimination, tous âges...

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action (quartier, commune, canton, département, zone géographique, etc.) – Préciser le nom du territoire concerné(s) :

Alsace Champagne-Ardenne Lorraine Ardennes CA Charleville-Mézières/Sedan SEDAN
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine Ardennes CA Charleville-Mézières/Sedan SEDAN Le
Lac - Centre Ancien

3-1. Description de l'action (suite)

Date de mise en œuvre prévue (début) :

10/09/2018

Durée prévue (nombre de mois ou d'années) :

Durée en mois : 10

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci dessus :

INDICATEURS

Évolution des résultats

Évolution des connaissances

Évolution des représentations du rôle des parents dans l'aide aux devoirs

Évolution des rapports parents/enfants autour des devoirs

Évolution du comportement de l'enfant à l'école en classe et hors classe

MOYENS DE COLLECTE

Relevé de notes

Fiches d'évaluation

Entretien avec les parents

Réunion avec les parents

Entretien 3 fois par an avec le professeur des écoles pour un suivi individuel

Information complémentaire éventuelle :

Le projet des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité est élaboré sur la base des expériences successives que nos équipes ont mises en oeuvre depuis 1990.

Nous avons pris en compte les contributions régulières :

- De l'Éducation Nationale (Inspecteur de l'Éducation Nationale, des directeurs des écoles primaires, des instituteurs et de l'ensemble des enseignants).
- Des parents.
- Des administrateurs et des salariés du Centre Social Le Lac.
- Des partenaires (CAF, ACSE).
- Des enfants.

Nous avons établi ce projet sur la base de la charte nationale de l'accompagnement scolaire signée en 2001 ainsi que sur les circulaires ministérielles. Nous adhérons aux objectifs et principes d'action qu'elle définit.

Une participation financière est apportée par la Ville de Sedan, la CAF, l'ACSE, l'ASP (au titre des salariés en contrats aidés).

Le projet et le bilan de l'année précédente n'ont pas fait l'objet d'observations particulières

de la part des partenaires ayant reçu le document.

On peut le considérer comme un bon cadrage et un engagement pour la qualité de l'éducation. Il a pour ambition de faire adhérer à un projet d'accompagnement à la scolarité différents partenaires et des éducateurs autour d'une culture commune pour réussir.

Les parents, les accompagnateurs, redécouvrent les mécanismes de l'apprentissage scolaire et les failles qui les entravent pour une partie de la population.

Il est surtout enrichi au quotidien par les pratiques de terrain. Il est le témoignage que l'éducation est l'affaire de tous et que des professionnels de l'animation peuvent agir avec l'écoute ou à ses côtés.

« Être partenaire, c'est constater que l'on a des compétences, des moyens, des possibilités et des champs d'action différents et complémentaires qui permettraient de concevoir et de mettre en œuvre ensemble des projets dont l'importance et l'efficacité seraient nettement supérieures à la somme des actions mises en œuvre séparément. Cela implique naturellement la conception et l'élaboration en commun des projets nouveaux qui dépassent la simple juxtaposition de ceux existants (Gérard Castellani dans son ouvrage « Accompagner la scolarité des enfants » publié aux Actes Sud Junior Éducation).

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action, objet de la présente demande

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :

Salaires des animateurs d'activité à 31,11 % et un coordonnateur à 27,48 %.

Gouters pour 3 000,00 €.

Le pédagogique pour 300,00 €.

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?

Carte d'adhérent 11 € (un des parents) + 6 € (enfant concerné).

Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :

Gratuité

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

12 % charges de la logistique

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation de l'action subventionnée¹ ? Préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ²			
86 - Emploi des Contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860-Secours en nature	0	870-Bénévolat	0
861-Mise à disposition gratuite de biens et service	0	871-Prestations en nature	0
862-Prestations	0	875-Dons en nature	0
864-Personnel bénévole	0		
TOTAL	0	TOTAL	0

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

¹ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

² Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Exercice 2018

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	3 300	70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	0
Prestations de services	0	74 - Subventions d'exploitation	67 180
Achats matières et fournitures	3 000	Politique de la ville / P147	13 090
Autres fournitures	300	Ministère(s)	0
61 - Services extérieurs	0		0
Locations	0		0
Entretien et réparation	0	Région(s)	0
Assurance	0		0
Documentation	0		0
62 - Autres services extérieurs	15		0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0	Département(s)	0
Publicité, publication	0	Conseil departemental	2 000
Déplacements, Missions	15		0
Services bancaires, autres	0		0
63 - Impôts et taxes	1 299	Intercommunalité(s): EPCI	0
Impôts et taxes sur rémunération	1 299		0
Autres impôts et taxes	0		0
64 - Charges de personnel	47 375	Commune(s)	0
Rémunération des personnels	40 077	Ville de sedan	14 120
Charges sociales	7 298		0
Autres charges de personnel	0		0
65 - Autres charge de gestion courante	0		0
66 - Charges financières	0	Organisme(s) sociaux	0
67 - Charges exceptionnelles	0	Caisse d'allocations familiales	21 350
68 - Dotation aux amortissements	0		0
			0
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES A L'ACTION		Fond(s) européen(s)	0
Frais financiers	0		0
Autres charges indirectes	0	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - emplois aidés)	16 620
Charges fixes de fonctionnement	21 056	Subventions autres établissements publics	0
		Aides privées	0
		75 - Autres produits de gestion courante	0
		Cotisations, dons manuels ou legs	0
		Autres produits de gestion courante	0
		76 - Produits financiers	5 865
		77 - Produits exceptionnels	0
		78 - Reprise sur amortissement et provisions	0
		Report ressources non utilisées d'opérations antérieures	0
		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION	
		Autofinancement	0
TOTAL DES CHARGES	73 045	TOTAL DES PRODUITS	73 045
TOTAL	73 045	TOTAL	73 045

La subvention sollicitée, objet de la présente demande, de 13 090€ représente 17,92% du total du budget, compte tenu, le cas échéant, des contributions volontaires en nature figurant en page 8 (montant sollicité/total du budget) x 100.